

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 FEVRIER 2013**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Pascal PELINSKI à Jean-François PASQUET,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Elsa PLUMIER à Emmanuel TSCHITSCHMANN.

Secrétaire de séance : Colette MESNIER

Date convocation : 13 février 2013

N° 2013-015

Objet : Convention territoriale Gestion Urbaine de Proximité du quartier Saint-Michel Jéricho

Rubrique : 8.5

Rapporteur : Jean-François PASQUET

Le conseil municipal dans sa délibération du 16 décembre 2010 a approuvé la convention-cadre de Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) à l'échelle du Grand Nancy, dont les objectifs sont les suivants :

- renforcer la présence et la qualité des services publics de proximité,
- promouvoir le cadre de vie pour améliorer l'attractivité des territoires,
- mieux impliquer et responsabiliser les habitants et les associations au projet de gestion urbaine de proximité,
- développer la professionnalisation des acteurs et leurs modes de coopération,
- favoriser le partenariat correspondant.

Pour rappel, la convention-cadre propose que la G.U.P. s'applique essentiellement dans les six domaines suivants :

- la gestion des espaces publics et des services urbains,
- la gestion de l'habitat,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

- l'écologie urbaine et l'éco-citoyenneté,
- la tranquillité publique et la lutte contre les incivilités,
- le développement du lien social et des actions de médiation,
- le développement de l'insertion par l'économie.

Pour rendre opérationnelle cette convention sur un territoire (commune, quartier ou site), une convention spécifique, instruite à l'initiative de la commune concernée et après la réalisation d'un diagnostic partagé, doit venir prioriser les thématiques, définir les actions à mener et préciser les indices d'évaluation annuels.

Le S.I.V.U. a mis en place des groupes de travail à cet effet avec l'ensemble des partenaires intéressés autour de trois thèmes venant décliner la convention-cadre en convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité du quartier Saint-Michel Jéricho à Malzéville et Saint-Max :

- la gestion des espaces publics et des services urbains,
- le développement du lien social et des actions de médiation,
- l'écologie urbaine et l'éco-citoyenneté,

La convention territoriale G.U.P. est conclue pour une durée de trois ans renouvelable. L'enjeu est de faire perdurer ce dispositif après l'achèvement des travaux du P.R.U. afin de permettre de faire le lien entre le volet humain et le volet urbain de la politique de la ville."

Sur avis favorable de la commission solidarité et politique de la ville réunie le 13 février 2013,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** cette convention territoriale pour une meilleure gestion urbaine de proximité du quartier Saint-Michel Jéricho.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes les pièces administratives afférentes.

Date : 19 février 2013

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 20 février 2013

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.

